Rapport financier de l'exercice comptable 2024
Perspectives 2025 et 2026

Monsieur le Préfet,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente de l'ADM 54, chère Rose-Marie,
Mes chers collègues élus de Meurthe-et-Moselle,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

En préambule, je souhaite exprimer ma reconnaissance aux collaborateurs de l'ADM 54 et à Mme Sibel DALAS, Expert-Comptable & Commissaire aux Comptes – Cabinet ORCOM.

Ils m'accompagnent dans l'exercice de ma mission de Trésorier et dans l'élaboration de nos documents comptables et budgétaires, et je tiens à les remercier pour leur professionnalisme.

Comme pour le rapport moral, le rapport financier 2024 est bien entendu mis à disposition de nos partenaires institutionnels et de l'ensemble des adhérents de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de Meurthe-et-Moselle.

Avant d'entrer dans le détail des chiffres, je tiens à souligner la confiance que vous accordez à l'ADM 54 et à ses équipes juridique, informatique, formation et administrative. Grâce à elles, notre association accompagne aujourd'hui **99,7 % des communes, intercommunalités et syndicats de Meurthe-et-Moselle**. C'est un taux de couverture exceptionnel qui témoigne de l'efficacité et de la pertinence de notre association.

Je remercie également le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour son soutien financier, qui s'est élevé à **140 000 € en 2024**.

Exercice 2024 – Résultats financiers

Les comptes annuels et le bilan 2024 ont été examinés et approuvés lors du Bureau Exécutif du 25 septembre 2025.

Nos chiffres clés et le compte de résultat 2024.

Au 31 décembre 2024 : le total du bilan s'élève à 1 842 156 €.

L'actif comprend :

- Les immobilisations nettes pour 247 511 €
- L'actif circulant pour 1 594 645 €.

Le passif est constitué de provisions & dettes se totalise à 1 000 957 €.
Enfin les fonds propres associatifs ressortent à 841 199 €.

L'exercice 2024 se clôture avec un résultat déficitaire de 186 131 €.

À ce stade, l'exercice 2025, encore en cours de finalisation, devrait présenter un déficit estimé à environ 120 000 €. Toutefois, un retour à l'équilibre est prévu dès 2026.

Pour atteindre cet objectif, deux conditions sont essentielles :

- d'une part, maintenir la dynamique positive de nos recettes issues des prestations de formation, de publication et d'informatique,
- d'autre part, poursuivre nos efforts de maîtrise et d'anticipation des charges.

Avec Mme la Directrice, nous avons ainsi engagé une politique de renégociation systématique de l'ensemble de nos contrats liés aux charges externes (maintenance informatique, téléphonie, charges locatives, assurances, publications, etc.). Cette démarche de rationalisation a déjà permis de générer 76 000 € d'économies en 2025 par rapport à 2023, et devrait atteindre 163 000 € en 2026.

Concernant nos coûts internes, la masse salariale chargée, qui s'élevait à 1 200 000 € en 2022, s'est désormais stabilisée à environ 900 000 €.

S'agissant des recettes informatiques, après plusieurs années sans revalorisation, l'ADM54 a dû absorber plus de 10% de hausse, **je propose une hausse modérée de 4 %, soit un maximum de 89 € par an et par collectivité**. Par ailleurs, il vous sera proposé **d'indexer (à compter du 1er janvier 2027) les conventions informatiques sur l'indice SYNTEC**, utilisé par notre prestataire COSOLUCE pour la revalorisation de ses contrats (logiciels et licences).

Enfin, pour ce qui concerne les cotisations générales, **le Comité Directeur propose de ne pas les augmenter en 2026, sauf dans la limite d'une éventuelle revalorisation décidée au niveau national par l'Association des Maires de France.**

Notre Commissaire aux Comptes, **Mme Armelle BRICHLER**, du cabinet YZICO, n'a pas pu être présente aujourd'hui et vous prie de bien vouloir l'excuser.

Elle a toutefois souhaité transmettre le message suivant :

« J'ai pu accomplir ma mission dans de bonnes conditions. Je certifie que les comptes annuels sont, conformément aux règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'Association à la clôture de l'exercice 2024. »

Enfin, je précise que je n'ai pas reçu de questions écrites. Avec Mme Sibel DALAS, nous restons néanmoins pleinement disponibles pour répondre à celles que vous souhaiteriez poser à présent.

Avant de céder la parole à Mme la Présidente, je rappelle l'ensemble des votes à réaliser ce soir :

1. Vote des comptes 2024 et de l'affectation du résultat 2024,
2. Vote de la hausse de 4% des cotisations informatiques en 2026,
3. Vote de la mise en place de l'index SYNTEC pour les conventions informatiques à compter du 1er janvier 2027,
4. Vote de l'application de la hausse de la cotisation générale (ADM54) en fonction d'une éventuelle hausse nationale (AMF).

Je vous remercie pour votre confiance et pour votre attention.

Jean-Jacques PIERRET
Trésorier de l'ADM 54